



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 avril 2024
Français
Original : anglais

Chine et Fédération de Russie : amendement au projet de résolution publié sous la cote **S/2024/302**

Après le paragraphe 6, insérer un nouveau paragraphe, libellé comme suit :

7. *Demande* à tous les États et, en premier lieu, à ceux qui disposent de capacités spatiales importantes :

- a) de prendre des mesures d'urgence afin de prévenir pour toujours le déploiement d'armes dans l'espace et la menace ou l'emploi de la force, depuis l'espace contre la Terre comme depuis la Terre contre des objets spatiaux ;
 - b) de s'efforcer, par la négociation, d'élaborer rapidement des accords multilatéraux appropriés, fiables et vérifiables, et juridiquement contraignants.
-

